

Avenant à l'accord interbranche du 25 septembre 2014 relatif aux modalités d'accès à la formation professionnelle tout au long de la vie pour les salariés intermittents du spectacle

Préambule

Suite à la loi n°2018-771 du 5 septembre 2018 pour la liberté de choisir son avenir professionnel, les organisations syndicales de salariés et d'employeurs représentatives dans les différentes branches du spectacle sont convenues de signer le présent avenant à l'accord interbranche du 25 septembre 2014 relatif aux modalités d'accès à la formation professionnelle tout au long de la vie pour les salariés intermittents du spectacle.

L'objet de cet avenant est de déterminer la nouvelle destination des contributions légale et conventionnelles dues par les employeurs de salariés intermittents du spectacle.

Les signataires rappellent néanmoins que la problématique des transitions professionnelles des salariés intermittents du spectacle reste à solutionner, cette question nécessitant à la fois des modifications législatives et réglementaires ainsi que la mobilisation d'un financement approprié.

Dans le cadre du présent avenant, les partenaires sociaux conviennent des dispositions suivantes :

Article 1 : Affectation des contributions légale et conventionnelles

L'article 3.4.1 de l'accord susvisé est remplacé par les dispositions suivantes :

Compte tenu du poids des TPE dans les branches du spectacle, et avec l'objectif d'ouvrir pour les salariés intermittents du spectacle un droit substantiel sur le plan de développement des compétences, les contributions perçues par l'Afdas sont réparties de la manière suivante :

- 1°) **1,65%** et la **somme des contributions forfaitaires**, au titre du plan de développement des compétences ;
- 2°) **0,10 %** au titre des actions de formation au bénéfice des demandeurs d'emploi ;
- 3°) **0,35 %** au titre du compte personnel de formation.

Article 2 : Dispositions types pour les entreprises de moins de 50 salariés

Dans le cadre des articles L2261-23-1 et L 2232-10-1 du Code du travail, les partenaires sociaux ont examiné l'opportunité de prévoir des dispositions types pour les entreprises de moins de 50 salariés et considèrent que les dispositions du présent avenant intègrent déjà les particularités de ces entreprises.

Handwritten notes and signatures in blue ink at the bottom of the page, including the following text: "LOI", "IP", "AF", "CMB", "PL", "PA", "POIAL", "1/5", "CG", "TE", "M", "B", "A", "u", "a".

Article 3 : Durée, dépôt et demande d'extension

Le présent avenant entre en vigueur au jour de sa signature et est conclu pour la même durée que l'accord du 25 septembre 2014 qu'il modifie.

Il sera notifié, publié et déposé conformément aux dispositions légales en vigueur.

Il fera l'objet d'une demande d'extension.

Fait à Paris le 23 juillet 2019

Pour les organisations d'employeurs

Association des Chaînes Conventionnées Éditrices de Services - ACCeS



Michel Guideron

Association des Producteurs Indépendants - API

Confédération Nationale des Radios Associatives - CNRA

Fédération des Industries du Cinéma, de l'Audiovisuel et du Multimédia - FICAM

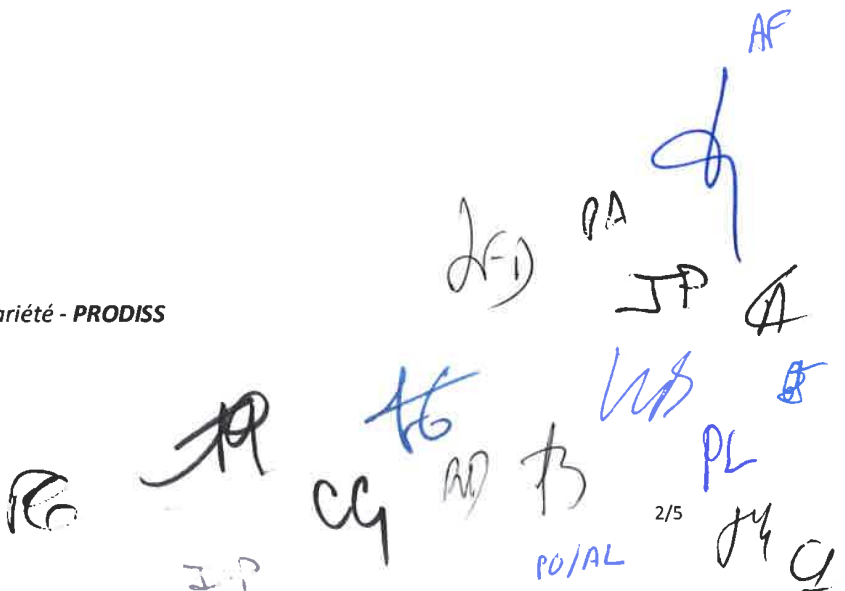


LES FORCES MUSICALES



LOCALES.TV

Syndicat national du spectacle musical et de variété - PRODISS



Handwritten initials and signatures including: AF, PA, JP, A, PL, 2/5, JY, G, PO/AL, CC, AD, B, I-P, and RG.

Syndicat Professionnel des Producteurs, Festivals, Ensembles, Diffuseurs Indépendants de Musique - **PROFEDIM**

Anneli Fischer

Syndicat des agences de presse audiovisuelles - **SATEV**

Ch. L.

Christian GERIN

Fédération de la Création Artistique Privée, Théâtres, Cabarets, Producteurs, Diffuseurs et Lieux de Spectacles - **SCÈNES**

J. G. L.

Syndicat des Radios Indépendantes - **SIRTI**

Syndicat National de l'Édition Phonographique - **SNEP**

P/O Alexandre Louch

Syndicat National des Entrepreneurs de Spectacle - **SNES**

Syndicat National des Radios Commerciales - **SNRC**

JF DESTOMBES

Syndicat National des Radios Libres - **SNRL**

Syndicat National des Scènes Publiques - **SNSP**

P/O

Syndicat des Producteurs et Créateurs de Programmes Audiovisuels - **SPECT**

P/O

Syndicat des Producteurs de Films d'Animation - **SPFA**

P/O 

Syndicat des Producteurs Indépendants - **SPI**



Syndicat National des Entreprises Artistiques et Culturelles - **SYNDEAC**



Syndicat National des Prestataires de l'Audiovisuel Scénique et Événementiel - **SYNPASE**



Union des Producteurs de Cinéma - **UPC**



Union Syndicale de la Production audiovisuelle - **USPA**

P/O 

Syndicat des Médias du Service Public - **SMSP**



Fédération des entreprises du Spectacle vivant, de la Musique, de l'Audiovisuel et du Cinéma - **FESAC**



Syndicat des Musiques Actuelles - **SMA**

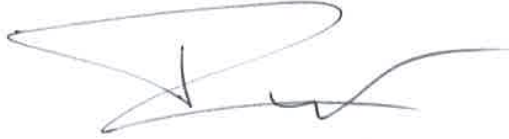
Syndicat des Télévisions Privées - **STP**

Fédération des structures indépendantes de création et de production artistiques - **FSICPA**

Pour les fédérations syndicales de salariés

Fédération Communication, Conseil, Culture - **CFDT**

Christophe PAULY



Fédération nationale des syndicats du spectacle, du cinéma, de l'audiovisuel et de l'action culturelle - **CGT**

Paul Angeline Barth

Fédération des arts, des spectacles, de l'audiovisuel, du cinéma et de la presse - **FO**



Jean-Luc BERNARD

Fédération de la Communication et du Spectacle - **CFTC**



Isabelle Pihan.

Fédération de la Culture, de la Communication et du spectacle - **CFE-CGC**



Pascal LOUET

Syndicat National des Techniciens et Travailleurs de la Production Cinématographique et de Télévision - **SNTPCT**



Dominique ROBERT

Fédération Spectacle et Communication - **UNSA**



Alain CLAIR

Artistes Interprètes et Enseignants de la Musique, de la Danse et des Arts Dramatiques - **SAMUP**